



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 24 Novembre au 26 Novembre 2023 est assurée par :

Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92

INFOS CLUBS!

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire **UNIQUEMENT** sur la boîte mail : district@ain.fff.fr

Rappel de l'article 38—Terrains impraticables

En cas de match remis, il est impératif de contacter dans un premier temps par téléphone les clubs adverses et les officiels puis de confirmer l'appel téléphonique par courriel.

Se référer aux règlements sportifs du District (pages 72 à 76 de l'annuaire). Les règlements sportifs sont également disponibles sur le site internet du District— Rubrique DISTRICT / STATUTS et REGLEMENTS.

Infos clubs !

Vous trouverez les coordonnées des arbitres et des délégués sur le site du District.

Rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées Délégués

Rubrique Documents / Arbitrage / Coordonnées Arbitres

COMITE de DIRECTION

Comité de Direction du 6 Novembre 2023

Présents : BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JOSSERAND Alain, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick et VIOLLET Sonia.

Assistent : BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF) et TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : ABBEY Jean Marie, AMPRINO Jean Jacques, BOSSET Régis, JARJAVAL Romain, MAIRE Jacques, TOUZANI Hamid.



Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 00.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 16 Octobre 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du bureau du 6 Octobre 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Nom des Coupes des Groupements et des Féminines

Un nom sera attribué à ces 2 coupes.

La famille et la personne concernées seront contactées afin d'avoir leur accord.

Composition des commissions

Commission d'appel

Le Comité de Direction prend acte de la démission de Mme GIROD Emmanuelle.

Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration du nouveau membre pour intégrer la commission ci-dessous :

Commission Délégations

LEAO Lydia et DAVID Guillaume

Tuteur : PITARD Patrick

Commission de Discipline

PIQUET Baptiste

Tutrice : GAILLARD Colette

N.B. : accord pour participation uniquement aux auditions.

Assemblée générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Elle aura lieu le Samedi 2 Décembre 2023 dans la nouvelle salle de la LAuRAFoot.

Seront présents : CONTET Jacques, JOSSERAND Alain, BERNARD Alain, BENOIT Pierre, CHENE Patrick, PITARD Patrick, DELIANCE Maurice et MAIRE Jacques.

Suppléant : GUTIERREZ Raul.

Déplacement en minibus au départ du District. Les modalités seront communiquées ultérieurement.

Joël MALIN présente et commente les 4 vœux déposés.

Retour sur l'AG du District

Elle a eu lieu le Samedi 4 Novembre 2023 à Viriat.

14 clubs absents et 2 représentés par un autre club.

Votes avec beaucoup de cartons « blancs ».

Retour sur la formation initiale arbitres

23 réussites sur 24 candidats.

Suite à un comportement inadapté, un candidat a été exclu. Son club a été prévenu et un rendez-vous a été proposé.

En plus d'Alexis CURT, seuls 2 membres de la Commission de l'Arbitrage étaient présents ce qui est très peu.

Retour sur la CID U15G

Elle a eu lieu à VICHY du 30 Octobre au 2 Novembre 2023.

Remerciements à M. Victor DESMARIS pour sa présence lors de cette CID.

La sélection de l'Ain termine à la 5ème place de ce rassemblement.

Félicitations pour leur attitude et comportement durant ces 4 jours.

Rassemblement InterDistricts U15F

Il a eu lieu le Mardi 24 Octobre 2023 au Centre Technique de Tola Vologe.

15 joueuses ont participé à ce rassemblement.

Malgré des résultats en deçà de nos espérances, les filles ont défendu fièrement les couleurs du District de l'Ain.

De ce rassemblement, Eugénie PECHU (FBBP 01), dont les performances ont été remarquées, a été convoquée pour un stage régional de 3 jours les 1, 2 et 3 Novembre derniers, toujours sur les installations de Tola Vologe.

Point sur les licences

A ce jour, le District de l'Ain enregistre 20.072 licences (19.934 en 22/23).

Informations du Président

- L'ES Cormoranche demande une aide financière afin d'organiser les 80 ans du club.

Le Comité de Direction ne donne pas suite à cette demande.

- Joël MALIN sera présent à l'inauguration des vestiaires à Loyettes.

- Réception d'un courrier d'une famille qui entreprend un voyage autour du monde. Durant celui-ci, elle souhaite soutenir des associations qui œuvrent pour l'accès au sport et à l'éducation et demande d'équipement à l'attention de l'association française USA-RIVER en Tanzanie. Le Comité de Direction accepte cette demande. Philippe NAEGELLEN la contactera afin d'organiser le don.

- Championnat seniors féminin : 1 montée en Ligue pour une équipe du District de l'Ain.

- Championnat U18 féminin : 1 montée en ligue pour la poule interdistricts Ain-Isère-Savoie

- Championnat U20G : pas de compétition dans le District de l'Ain. A voir pour développer cette catégorie.

- Challenge National Futsal Seniors Féminin et U18G : règlement établi par la LAuRAFoot.

L'équipe féminine vainqueur de notre tournoi de St Denis les Bourg sera qualifiée.

- Le match de Coupe de France opposant le FBBP 01 à l'AS St Etienne le 18 novembre 2023 à 13h45 au stade Verchère.

Tour des commissions

Arbitrage

Les arbitres ayant réussi leur examen lors de la saison 2022/2023 seront récompensés lors du match FBBP / Haguenau du 11/11/2023.

A cette occasion, un stand sera installé pour faire la promotion de l'arbitrage.

Féminines (Vincent JACUZZI)

Une réunion de la commission est programmée Lundi 13 Novembre 2023.

10 clubs qualifiés au tour fédéral en Coupe de France dont l'équipe du FBBP 01.

Foot Réduit (Patrick CHENE)

Suite à une comparaison sur plusieurs saisons du nombre d'engagements, on note une augmentation dans toutes les catégories du Foot Réduit :

	U13	U11	U9	U7
2023/2024	165	206	282	197
2022/2023	151	174	261	195 équipes au 27/02/2023
2021/2022	138	172	260	180 équipes au 22/11/2021
2020/2021	135	172	249	175 équipes au 7/02/2021
2019/2020	159	198	282	222 équipes au 20/02/2020
2018/2019	156	186	303	199
2017/2018	156	190	256	194
2016/2017	145	189	261	196
2015/2016	130	179	242	175
2014/2015	139	175	240	180 équipes au 11/09/2014
2013/2014	127 équipes à 8	166 équipes à 8	238 équipes de 5 joueurs	131 équipes au jour d'aujourd'hui
2012/2013	121 équipes à 9 dont 5 à 7	170 équipes à 7	192 équipes de 6 joueurs	153
2011/2012	102 équipes à 9 19 équipes à 7 Total : 121	172	181	149
2010/2011	98 équipes à 9 36 équipes à 7 Total : 134	187	184	Pas d'équipes engagées avant mi-février
2009/2010	96 équipes à 9 43 équipes à 7 Soit 139 équipes	196		
2008/2009	176 équipes benjamins (9 et 7)	208		
2007/2008	179 équipes benjamins (9 et 7)	199		

Prévention (Alain BERNARD)

Participation à une visio sur la violence. La FFF souhaite sensibiliser tous les clubs afin de faire baisser cette violence.

Réunion ce mardi avec la directrice de l'AVEMA en présence d'Alain BERNARD, Jean BELPALME et Joël MALIN.

6 départements pilotes (Haute Vienne, Ain, Moselle, Eure, Région Parisienne et Hérault) au niveau national ont été désignés par la LFA pour des sensibilisations sur les violences à destination du public sportif avec organisations de réunions pour les jeunes de 13 à 18 ans et le personnel encadrant.

Une réunion de sensibilisation, en collaboration avec le FC Dombes Bresse, sur l'utilisation du téléphone portable au volant en présence de l'association STEF CARES. D'autres réunions pourraient être organisées dans d'autres clubs.

Communication (Pierre BENOIT)

L'organisation de la soirée des récompenses est terminée.

Fiona BUELLET, apprentie en commerce marketing au District, sera présente.

Rendez-vous à la salle des fêtes à 17 heures pour la mise en place.

Sportives (Jacques CONTET)

Engagements en U18 – U15 en augmentation pour cette 2^{ème} phase :

U18 : 75 équipes

U15 : 89 équipes

Seniors D5 : au 1^{er} niveau, création de 3 poules de 6 clubs pour la 2^{ème} phase

Manifestations (Philippe NAEGELLEN)

Petit Poucet : dotation de 6 ballons.

Suite à l'attribution de la dotation complémentaire NIKE de l'opération de déstockage engagée par la FFF, une partie de ces équipements seront offerts au Comité de Sport Adapté.

Statut de l'Arbitrage (Raul GUTIERREZ)

Le tableau des clubs en infraction au 30/10/2023 est paru.

Beaucoup de demandes de renseignements de la part des clubs.

Le tableau des clubs en infraction au 30/06/2023 sera publié sur le site internet du District, rubrique DOCUMENTS / ARBITRAGE (en plus de la rubrique « PROCES VERBAUX – Statut de l'Arbitrage »).

Discipline (Colette GAILLARD)

2 auditions sont programmées : 14 et 21 Novembre 2023.

3 auditions en appel dont 1 en Ligue.

Malgré un rappel à l'ordre et une communication avec le club, une joueuse a participé à une rencontre avec une tenue inappropriée. Un dossier disciplinaire sera ouvert.

Commission Technique (Jean Marie BRESSOUX)

Lors de rassemblement tel que les CID, lorsqu'un joueur/joueuse est malade, qui est responsable ?

La question sera posée à la LAuRAFoot.

Le Comité de Direction décide de doter les joueurs/joueuses participant aux CID d'un tee-shirt et de doter d'un équipement sportif l'accompagnateur.

Date de la prochaine réunion

Le Lundi 11 Décembre 2023 à 18 H 00.

Joël MALIN clôture la réunion à 20 H 45.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.

Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 21.11.2023

CERTIFICATS MEDICAUX

GUGLIELMI Claude : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 13.11 au 19.11.2023

BOLUEN Alexis : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 13.11.2023 au 23.11.2023.

BEDJA Madjid : certificat médical pour le 19.11.2023.

COURRIERS ARBITRES

MANCEAUX Guillaume : courrier reçu.

COGNARD Romain : courriers reçus.

BUELLET Fiona : courrier reçu. Réponse faite.

MOUSSATEN Abdeslam : courrier reçu.

PAILLET Stéphane : courrier reçu. Réponse faite.

PERCHE Nicolas : courrier reçu. Le Président a répondu.

POULENARD Matthieu : courrier reçu. Réponse faite.

COURRIERS CLUBS

A S MISERIEUX TREVoux : courrier reçu.

P V F C OYONNAX : courrier reçu.

BRESSE TONIC FOOT : courrier reçu.

C S LAGNIEU : courrier reçu.

G U C FOOTBALL FEMININ : courrier reçu.

DIVERS

COMMISSION DE DISCIPLINE : transmission de feuille de match.

LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS QUE, LORSQU'UN MATCH EST REMIS, L'EQUIPE ADVERSE, LES ARBITRES, L'OBSERVATEUR ET LE DELEGUE EVENTUEL DOIVENT ÊTRE INFORMES POUR EVITER UN DEPLACEMENT INUTILE.

LA COMMISSION ADRESSE SES REMERCIEMENTS A SON COLLEGE WILLY PITOU POUR AVOIR DEPANNE LORS DU WEEK-END DERNIER.

Le Président
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire
Pierre HERMANN



INFORMATION RAPPORT ARBITRE

Nous rappelons qu'un rapport doit être effectué sur le Portail des officiels UNIQUEMENT en cas d'exclusion ou incidents. Si durant la rencontre, seulement des avertissements ont été distribués, merci de ne pas faire de rapport informatique.

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera une dernière formation arbitres semi-officiels d'une durée de 1h45 maximum, ouverte à tous les clubs.

Nous rappelons que pour participer à celle-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2023/2024. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officiel**

- Mercredi 29 Novembre 2023 à 19h15 (début) à LAGNIEU (salle du stade de Lagnieu)

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Réunion du 21 Novembre 2023

Présents : MM DELIANCE, VERNAY, BOURDON, GUTIERREZ, PELLET, BACONNET.

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

*_*_*_*_*_*

Courriers :

- de l'OSR pour contestation amende pour absence de délégué.
- de Thomas FRENDO, arbitre de la rencontre Serrières Villebois contre Nantua pour faute technique : transmis à la Commission des Arbitres.
- de Co Plateau pour match non joué le 5/11/2023 à CS Belley 3.

Dossier n° 56

Match n° 2721441 : Guéreins 3/Bâgé 3 – Seniors D5 poule F – du 19/11/2023

Courrier du club de Bâgé annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Bâgé 3 : 0 but / - 1 point

Guéreins 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Guéreins est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 57

Match n° 27555719 : Essor Bresse Saône 5/Fo Bourg 1 – U15 D4 poule N – du 19/11/2023

Courrier du club de Essor Bresse Saône annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Essor Bresse Saône 5 : 0 but / - 1 point

Fo Bourg 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Essor Bresse Saône est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 58

Match n° 27582329 : Ol. Sud Revermont 2/Veyle Saône 3 – U18 D4 poule L – du 18/11/2023

Courrier du club de Veyle Saône annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Veyle Saône 3 : 0 but / - 1 point

Ol. Sud Revermont 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyle Saône est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 59

Match n° 26475272 : Vertrieu 1/Chazey Bons 1 – Seniors D4 poule B – du 19/11/2023

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant 2, Mr LAPLACE Franck, ne possède pas de licence officielle valide pour la saison 23/24.

En tant qu'assistant n° 2, Mr LAPLACE Franck représente le club de Chazey Bons.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Chazey Bons d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion 21 novembre 2023

Courriers reçus :

Terrains Impraticables 18 et 19 novembre avec arrêté municipal :

Ville de BOURG en BRESSE pour tous les terrains en herbes sites de La Chagne et des Vennes.

Anglefort As : mairie d'Anglefort.

Haut Revermont : mairie de VILLEREVERSURE.

Hautecourt Romanèche As : mairie de VILLEREVERSURE.

J. Chatillon Cs : commune de CHATILLOND la PALUD.

OI. Rives de l'Ain : commune de JUJURIEUX du 11 novembre au 9 décembre.

Terrains impraticables des 18 et 19 novembre :

Oyonnax Att : rencontres D1 et D3 du 19 novembre au complexe sportif de VEYZIAT.

Belley Cs : rencontre D1 et D3 du 19 novembre sur terrain synthétique G. GOIFFET à BELLEY.

Bourg Fo : rencontre D3 poule A du 19 novembre **au stade H. FLECHON synthétique à 12h30.**

Bords de Veyle Fc : accord pour rencontre D3 poule A du 19 novembre à **12h30.**

Belley Cs : rencontre D1 et D3 poule C du 19 novembre au stade G. COIFFET synthétique.

OI. St Denis les Bourg : rencontre D2 poule B du 19 novembre sur terrain municipal 1 (herbe).

Bresse Foot01 : rencontre D5 poule G du 19 novembre au stade de l'Arquebuse à PT de VAUX.

----- rencontre D1 poule A du 19 novembre au complexe sportif de ST BENIGNE.

----- rencontre D4 poule D du 19 novembre au complexe sportif de ST BENIGNE.

* * * * *

Valsenhône Fc : demande modification horaire rencontre D1 du samedi 25 novembre.

OI. Rives de l'Ain : accord pour rencontre D1 du 25 novembre à **19h00.**

Côt. Luénaz Fc : demande inversion rencontre D5 poule D du 26 novembre (problème de terrain).

Ain Sud : accord pour rencontre D5 poule D du 26 novembre au Forum des Sports à ST MAURICE de BEYNOST.

Centre Dombes : rencontre D4 poule C du 26 novembre **au stade C. R. MARTIN de VILLARS les DOMBES.**

St Martin du Mont Esr : rencontre D3 poule B du 26 novembre à **15h00** (rencontre U20 R2 à 12h30).

Vaux en Bugey Us : rencontre D5 poule C du 26 novembre **au stade A. BERTHIER à ST DENIS en BUGEY.**

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREZIAT,
FAUSSURIER Matthieu, TOUZANI Hamid

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion 21 novembre 2023

Ville de BOURG en BRESSE fermeture des terrains en herbe de La Chagne et des Venues du 16 au 19 nov.

Hautecourt Romanèche As : mairie de VILLEREVERSURE.

J. Chatillon Cs : commune de CHATILLON la PALUD

Courriers reçus pour catégorie U18 :

Courriers pour les 18 et 19 novembre :

Arbent Marchon Us : rencontre U18 D3 poule C du 18 novembre à 16h45 (terrain herbe impraticable)

Nantua Us : accord pour jouer rencontre U18 D3 poule C du 18 novembre à 16h45.

Attignat As : demande de modification horaire rencontre U18 D3 poule C du 18 novembre.

St Martin du Mont Esr : accord pour rencontre U18 D3 poule C du 18 novembre à **15h00**.

Côt. Luénaz Fc : rencontres U18 D3 poule D du 18 novembre **au stade des Gravelles LA BOISSE (stabilisé)**.

Bourg Fo : modification horaire rencontre D4 poule G du 18 novembre sur synthétique de La Chagne.

Bourg Accft : rencontre D4 poule G du 18 novembre au synthétique de La Chagne pas disponible.

Bourg Fo : confirme terrain synthétique de La Chagne indisponible le samedi à 14h30

Attignat As : pas possible d'avancer rencontre U18 D3 poule F du 18 novembre.

Bords de Veyle : horaire rencontre U18 D3 poule F du 18 novembre maintenu à 15h00.

Montréal As : rencontres U18 D2 poule A et D4 poule M le samedi à **15h30** (occupation des terrains).

St Denis Ambutrix Fc : rencontre U18 D4 poule G du 25 novembre **au stade Les Cattes à VAUX en BUGEY**.

St Denis Ambutrix Fc : rencontre U18 D4 poule G du 9 du 9 décembre **au stade municipal de BETTANT**.

Dombes Bresse Fc : rencontre U18 D4 poule K du 25 novembre **au stade JC Solier à NEUVILLE les Dames**.

Hautecourt Romanèche As : demande modification rencontre U18 D4 poule I.

Plaine Revermont Foot : accord pour rencontre D4 poule I **le dimanche 26 novembre à 9h30**.

Courriers reçus pour catégorie U15 :

Courriers pour les 18 et 19 novembre :

Bourg Fo : modification horaire rencontre D4 poule O du 19 novembre sur synthétique de La Chagne.

Priay Fc : rencontre U15 D3 poule F du 19 novembre au stade municipal de PRIAY.

Côt Luénaz Fc : rencontres U15 D4 poule L du 19 novembre **au stade des Gravelles LA BOISSE (stabilisé)**.

Bourg Sud : rencontre **U15 D2 poule A du 19 novembre au stade Flechon (synthétique) à 9h15**.

Veyle Saône Fc : accord pour rencontre **U15 D2 poule A du 19 novembre à 9h15**.

Veyle Saône Fc : modification rencontre **U15 D4 poule M du 19 novembre**.

Dombes Bresse Fc : accord pour rencontre U15 D4 poule M le **18 novembre à 18h00 (synthétique de LAIZ)**.

Hautecourt Romanèche As : terrain impraticable U15 D3 poule D du 19 novembre.

Valsenhône Foot : demande de modification rencontre U15 D4 poule J.

Lagnieu Cs : accord pour rencontre D4 poule J le samedi 9 décembre à 16h00. :

Nantua Us : demande inversion rencontre U15 D4 poule H (terrain de NANTUA en mauvais état)

Dortan Lavancia As : valide l'inversion de la rencontre U15 D4 poule H du 26 novembre.

Po/la Commission Sportive Jeunes,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
FAUSSURIER Matthieu, TOUZANI Hamid

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 21 novembre 2023

Courriers U15F :

Ain Sud : rencontre U15 F du 25 novembre **au parc des sports de la Chanal à MIRIBEL 12h00.**

Courriers U18F :

Misérieux Trévoux As : report rencontre du 18 novembre.

Lagnieu Cs : accord pour report rencontre au **16 décembre à 15h30** (1 report en cours).

Ain Sud : rencontre U18 F du 25 novembre **au parc des sports de la Chanal à MIRIBEL 17h00.**

Ain Sud : rencontre U18 F du 9 décembre **au parc des sports de la Chanal à MIRIBEL 15h30.**

Lagnieu Cs : modification horaire rencontre du 25 novembre.

Bresse Foot01 : accord pour rencontre du 25 novembre à 13h00.

Courriers S.F. à 8 :

Poule A : J1 **Thoissey Esvs 1 – Ol. Buyatin 1** dimanche 26 novembre 10h00.

Poule B : J4 **Belley Cs 1 – Dortan Lavancia As 1** samedi 25 novembre 18h30.

J5 **Ambronay St J.Vx Es 1 – St Denis Amb. 1** dimanche 26 novembre 10h00.

J6 **Béon Cs 1 – Priay Fc 1** samedi 25 novembre à 18h30.

Reste à voir Dortan Lavancia As – Priay Fc.

Courriers S.F. à 11 :

Poule A : J5 **Attignat As 1 – Eссор Bresse Saône 1** samedi 25 novembre 20h.

J5 **Bas Bugey Rhône 1 – Oyonnax Pvfc 1** dimanche 26 novembre 12h30.

J7 **Misérieux Trévoux As 1 – Bresse Foot01 1** samedi 25 novembre 20h00.

Poule B : J5 **Bresse Nord Fc1 – Mille Etangs Sc 1** samedi 25 novembre 18h00.

Misérieux Trévoux As : rencontre du 25 novembre **sur synthétique de Fétan à TREVOUX.**

La phase 2 pour les championnats S.F. à 8 et à 11 est prévue le 2-3 décembre, nous validerons cette date après la fin de la phase 1 à la prochaine réunion.

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
FAUSSURIER Matthieu, TOUZANI Hamid

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

Développement et Animation des Pratiques

INSCRIPTIONS FUTSAL

CLUBS	Catégorie U13				Catégorie U15				Catégorie U18	
	Ceyzériat 21 Janvier 12h30 - 14h30	Ceyzériat 21 Janvier 14h30 - 16h30	Villars Les Dombes 28 Janvier 12h30 - 14h30	Villars Les Dombes 28 Janvier 14h30 - 16h30	Ceyzériat 21 Janvier 8h30 - 10h30	Ceyzériat 21 Janvier 10h30 - 12h30	Villars Les Dombes 28 Janvier 8h30 - 10h30	Villars Les Dombes 28 Janvier 10h30 - 12h30	Ceyzériat 21 Janvier 16h30 - 20h00	Villars Les Dombes 28 Janvier 16h30 - 20h00
VALSERHONE FOOT									1	
FOOT TROIS RIVIERES				1			1			
SAINT DENIS, AMBUTRIX, CHATEAU-GAILLARD, FC				1						
BRESSE FOOT 01				1				1		1
ENT.S. REVERMONTAISE	1					1				
F.C. DOMBES BRESSE			1					1		1
C.S. VIRIAT	1					1			1	
ESB FOOTBALL MARBOZ	1					1				
CENTRE DOMBES FOOTBALL				1				1		
O. DE ST DENIS LES BOURG	1					1				
F.C. PRIAY				1						
ESSOR BRESSE SAONE	1							1		
C. MULTISPORT DE BRESSOLLES								1		
A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ		1			1				1	
F. C. BRESSANS	1					1		1	1	
F.O. BOURG EN BRESSE			1							
Total	6	1	2	5	1	5	1	6	4	2
Nbre maximum d'équipe	/ 6	/ 6	/ 6	/ 6	/ 6	/ 6	/ 6	/ 6	/ 8	/ 8
Nbre de qualifié par site pour la finale dép. sous réserve du nombre d'inscrit	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4
Créneau	RDV sur site 30 min avant				RDV sur site 30 min avant				RDV sur site 30 min avant	
Finale	le 10 février à Montrevel-en-Bresse				le 03 février à Chatillon/ Chalaronne				le 03 février à Chatillon/ Chalaronne	

INSCRIPTIONS FUTNET

Equipe (Nom du responsable)	Le Repère Janvier 19h30 - 23h00	12	Le So Club Janvier 19h30 - 23h00	18
	Bréfort Baptiste			1
Adam Pithioud			1	
Boubchir Ali	1			
Baptiste Piquet			1	
Delay Sébastien			1	
Carine Pelletier	1			
Nathan Duzelet	1			
Total		3		4
Nbre maximum d'équipe		/ 12		/ 18
Nbre de qualifié par site pour la finale dép.		5		7
Créneau		RDV sur site 30 min avant		RDV sur site 30 min avant
Lieu/ Date		le 12 Janvier au Repère		Le 18 Janvier au So Club

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

Dans le PV.

U13

Championnat U13 2023/2024 2^{ème} Phase

Le calendrier est en ligne :

Afin d'éviter d'avoir des Exempts dans plusieurs poules chaque samedi, nous avons créé une poule comprenant 8 équipes. Il s'agit de la **poule T**. Celle-ci compte donc 2 journées de plus que les autres : une journée le 11 Novembre 2023 et la seconde le 16 Décembre 2023. Certaines équipes ne se rencontreront pas.

Les clubs, après accord entre eux, peuvent ou pas les jouer sachant que s'il y a des reports lors des journées des 4, 18, 25 Novembre 2, 9 Décembre, ils se joueront le 16 Décembre comme dans les autres poules.

Avant de reporter définitivement une rencontre assurez-vous que vous ne pouvez pas l'inverser.

A partir de cette deuxième Phase, vous utilisez une FMI (Feuille de Match Informatisée).

En cas de problème, faire une feuille de match papier et l'envoyer au District.

Compétition Championnat Catégorie U13

Modifications

Journée du 2 Décembre 2023

Changement d'horaire

Poule G : Plaine Revermont Foot 1 reçoit Bourg Sud 1 à **15 heures** à Meillonas.

Poule Z : Plaine Revermont Foot 2 reçoit St Martin du Mont 3 à **15 heures** à Meillonas.

Journée du 9 Décembre 2023

Changement d'Horaire (Plateau Féminin à Montréal)

Poule A : Montréal 1 reçoit Ain Sud à **15 heures** à Montréal.

Poule Q : Montréal 4 reçoit Hautecourt 2 à **15 heures** à Hautecourt.

3^e Phase U13

Vous avez jusqu'au **30 Décembre 2023** pour engager des équipes.

Report des rencontres :

Journée du 18 Novembre 2023

Toutes les rencontres annulées du 18 Novembre sont reportées au **16 Décembre 2023**.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)

A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)

A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

Club évoluant à 15 heures

A Serrières de Briord Les Charmieux (Serrières Villebois équipe 1 uniquement)

Forfaits amende 9 €

Journée du 18 Novembre 2023

Poule :

Feuilles de match manquantes Amende : 9€ → **Merci de nous les envoyer par mail**

Festival Foot U13 Pitch

Equipes qualifiées pour la finale départementale du 6 Avril 2024 à Lagnieu :

Plateau A : St Martin du Mont, Essor Bresse Saône

Plateau B : Veyle Saône, Bourg en Bresse 01

Plateau C : Plastics Vallée, Belley CS

Plateau D : Centre Dombes, Bresse Tonic foot

Plateau E : Bresse Foot, Marboz

Plateau F : Misérieux Trévoux, Montréal

Plateau G : Ain Sud, Arbent

Plateau H : Replonges, Bressans FC

U11

Championnat U11 2023/2024 2^{ème} Phase

Le calendrier de la seconde phase est sur le site.

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U11

Compétition Championnat « Autre libre Foot Animation District U11 »

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plate, aux à l'aide de Footclubs. Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Modifications

Modifications

Journée du 25 Novembre 2023

Poule B : retrait de Misérieux Trévoux 2

Jassans Frans 1 reçoit Ain Sud Foot 1 à 10 heures à **Jassans**.

Poule Q : Changement de lieu

Dombes Bresse 4 reçoit Fareins Saône Vallée 2 et Misérieux Trévoux 5 Fém à **Châtillon / Chalaronne** à 10 heures.

Journée du 2 Décembre 2023

Poule A : Montréal 1 reçoit Hautecourt 1 et Bourg FO 1 à **10 heures** à Montréal.

Poule B : Plaine de l'Ain 1 reçoit Côtière Luénaz 1 à 10 heures à St Vulbas.

Poule O : Changement d'horaire

Veyle Vieux Jonc 1 reçoit Marboz 2 à **13 h 30** à St André / Vieux Jonc.

Poule N : Changement d'horaire

Veyle Vieux Jonc 2 reçoit Veyle Saône 4 à **15 heures** à St André / Vieux Jonc.

Journée du 9 Décembre 2023

Inversion de Plateau (Plateau Féminin à Montréal)

Poule A : Viriat 1 reçoit Montréal 1 à **10 heures** à Viriat.

Poule K : St Martin MCV 1 reçoit Montréal 4 Fém et Valserhône 5 à **10 heures** à St Martin du Fresne.

Poule P : Trois Rivières 3 Fém sera absente à Trévoux.

Journée du 16 Décembre 2023

Poule B : Lagnieu 1 reçoit Ain Sud 1 à 10 heures à Lagnieu.

3^e Phase U11

Au vu des résultats lors des deux premières Phases, nous vous ferons une proposition de Niveaux pour la 3^e Phase. Elle sera dans Foot Réduit certainement le mardi 19 Décembre 2023. Sans répons de votre part, nous considèrerons que vous l'acceptez.

Vous avez jusqu'au **30 Décembre 2023** pour engager des équipes ou demander à changer de Niveau.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Feuilles de match manquantes

Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du

U9

Championnat U9 2023/2024 2^e Phase

Accueil **Foot Réduit** **Choisir la pratique U9**

Le calendrier U9 est sur le site. **Il a été modifié. Merci de vérifier.**

La Poule Q compte 11 équipes (engagement de Leyment 2).

La poules W se retrouve avec 11 équipes (engagement de Thoissey 4).

Cormoz St Nizier 1 rejoint la poule Z qui passe à 10 équipes.

Attignat 3 et 4 sont engagées en poule ZA qui passe à 10 équipes.

Cormoz St Nizier 1 rejoint la poule Z qui passe à 10 équipes.

La poule ZC ne compte plus que 9 équipes.

Compétition **Championnat « U9 Phase 2 »**

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Modifications

Journée du 25 Novembre 2023

Poule Z : Le plateau a lieu à Cormoz.

Journée du 9 Décembre 2023

Poule A : A Veyziat

Veyziat 1 et 2, Arbent 1, 2 et 3, Montréal 1 et 2

A Dortan

Dortan 1 et 2, Plastics Vallée 1 et 2, Valsrhône 1 et 2

Poule V : L'équipe de 3 Rivières 3 Fém sera absente à Messimy.

Poule X : Les équipes d'Essor Bresse Saône étant au Plateau Féminin à Montréal, le plateau se déroulera à Neuville les Dames et ne comptera que 8 équipes.

3^e Phase U9

Vous avez jusqu'au **30 Décembre 2023** pour engager des équipes ou demander à changer de Niveau.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Les plateaux débutent à **9 h 30**

A St Maurice de Beynost (Ain Sud)

A Miribel (Le Mas Rillier)

Feuilles de match manquantes

Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du

U7

Championnat U7 2023/2024 2^e Phase

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U7

Merci de nous envoyer vos calendriers.

Compétition Championnat « U7 Phase 2 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U7 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Feuilles de match manquantes

Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – installation à reprendre avant la fin d'année 2023 pour lever des non-conformités dont une majeure.
- Installations des stades de la Bèche 1 et 2 de Saint André sur Vieux Jonc NNI 014360101 et NNI 014360102
 - NNI 014360101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
 - NNI 014360102 – rapport à rédiger la CDTIS.
- Installation et éclairage du stade des Rousses de Béon NNI 010390101 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade des Buclanes de Certines NNI 010690101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade de la CRAZ de Montagnat NNI 012540101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade de La Chassagne 1 de Manziat NNI 012310101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Installation du stade Jean Christin de Serrières de Briord NNI 014030101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Prochaines programmations

- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Chalamont NNI 010740101 et 010740102

Informations générales

Exemple d'une Attestation Administrative de Capacité

DEPARTEMENT : **COMMUNE :**

ATTESTATION ADMINISTRATIVE DE CAPACITÉ

OBJET : *Installation Ouverte au Public (IOP), nom du stade,
adresse postale, Etablissement Recevant du Public (ERP) de
type Plein Air (PA) de 5^{ème} catégorie (capacité inférieure à 300 personnes).*

TEXTES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES

- **Code de la Construction et de l'Habitation, en application de l'article R123-14**
- **Code Général des Collectivités Territoriales L 2212-2**

- LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

- Arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Livre IV : dispositions applicables aux établissements spéciaux.

- Arrêté du 6 janvier 1983, ERP de type PA, paru au Journal Officiel du 2 février 1983 modifié, portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980).

Les dispositions des livres Ier et II (chapitre Ier) du règlement de sécurité sont applicables aux établissements de plein air. Les autres dispositions, éventuellement applicables, sont précisées dans la suite du présent chapitre.

Les dispositions des livres Ier, II et III du règlement de sécurité sont applicables, selon le type et la catégorie, aux autres locaux aménagés en vue de recevoir du public dans l'enceinte des établissements de plein air. Etablissements du premier groupe au sens de l'article GN1.

- Arrêté du 22 juin 1990, règlement de sécurité relatif aux établissements recevant du public de la 5^{ème} catégorie. Etablissements du deuxième groupe au sens de l'article GN1.

Compte tenu de la réglementation visée ci-dessus ;

Le maire prend acte de l'avis favorable délivré par la commission de sécurité au titre du Permis de Construire (PC) en date du/...../.....

Le nom du stade, est autorisé à recevoir du public dans les conditions fixées ci-après :

L'installation de type PA, ERP de 5^{ème} catégorie, peut recevoir :

- Nombre de places debout au pourtour du terrain : personnes**
- Nombre de places assises en tribune : personnes (obligatoirement inférieure à 300 personnes).**
- Capacité d'accueil totale : personnes**

Les organisateurs de manifestations s'engagent à respecter la réglementation visée ci-dessus, à prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité contre les risques d'incendies et de panique du public amené à fréquenter le stade.

La présente attestation établie pour faire valoir ce que de droit, sera transmise :

- Au Président du Club de Football de

- A la Fédération Française de Football (terrain@fff.fr).

- A la Ligue Régionale de Football de

Commune de, le/...../.....

Le Maire,

Pour la CDTIS : JF JANNET